

La Lettre de L'Académie du Morvan

« *Tout ce qui intéresse le Morvan est nôtre* »



L'éditorial

Par Jean-Loup Flouest

Chères consœurs, chers confrères,

Comme promis, nous revenons sur la table ronde organisée par l'Académie du Morvan, en collaboration avec le Parc naturel régional du Morvan sur le thème des « énergies renouvelables en Morvan pour demain », sujet de réflexion particulièrement préoccupant dans le contexte actuel de ce début d'automne. Malheureusement contraint de se confiner chez lui, pour cause de Covid, notre confrère, Claude Mandil, qui devait clôturer les présentations et débats de la journée, a tenu à nous faire parvenir une note de synthèse que nous publions ci-dessous [avertissement : le rédacteur n'ayant pas pu, à son grand regret, assister au colloque pour cause de Covid, le texte qu'il nous a adressé malgré tout, n'est donc pas une synthèse des tables rondes mais un ensemble de réflexions fondé sur le programme des différentes interventions annoncées et sur son expérience professionnelle.] Nous profitons de ces conseils de bonne gestion et de sobriété énergétique pour attirer votre attention sur l'important travail de mise en ligne, sur notre site internet (academie-du-morvan.org) réalisé par Didier Verlynde. Non seulement vous pouvez parcourir le bilan de l'année 2021/2022 en lisant le rapport moral dressé par notre secrétaire Christian Epin, mais vous pouvez, à votre vitesse, suivre, durant plus de 3h 30, les exposés et débats audio se rapportant aux 5 thèmes traités durant la Table ronde, organisée par l'Académie, sur le sujet des énergies futures en Morvan. L'animateur, Anthony Laurent, a bien pris soin de renommer les thèmes et les intervenants, ce qui rend l'écoute vraiment facile.

Pour ceux qui n'ont pas pu assister à notre assemblée générale du 2 juillet 2022 et, donc, à la conférence de Mme Agathe Legros, directrice des musées et du patrimoine de la ville d'Autun, qui la clôturait, l'article publié dans cette présente lettre reprend les points forts de sa présentation consacrée à la prison panoptique d'Autun et à son rôle dans le projet du nouveau musée reliant le palais de justice et les hôtels Rolin et Lacomme (actuel musée).

Grâce aux engagements des membres du conseil d'administration, notamment Michel Beaussier, Marie-Aimée Latournerie, Liliane Pinard et Martine Régnier, notre Académie était présente aux salons du livre de l'été, à savoir les 16 et 17 juillet, à Anost, et le 15 août, à Château-Chinon.

Quant au traditionnel Forum des associations de Château-Chinon, le 10 septembre, Martine Régnier a fort bien défendu les couleurs de l'Académie (nouveaux adhérents et vente de bulletins), tout en étant entre le stand de l'aïkido et le club des pêcheurs de carpe, comme une sorte de clin d'œil au futur bulletin spécial sur « la faune halieutique en Morvan » que nous prépare Sébastien Gautier.

Dans ce numéro

- L'éditorial page n° 1
- Quelles énergies en Morvan pour demain ? page n° 1
- La prison panoptique et l'avenir du musée Rolin » page n° 2
- Origine du nom de Château-Chinon page n° 4
- Echos et nouvelles page n° 4

Quelles énergies en Morvan pour demain ?

Par Claude Mandil, ancien directeur de l'Agence Internationale de l'Energie

Pour l'essentiel, les tables rondes de la journée du 25 juin organisées par l'Académie du Morvan à Saint-Brisson ont traité les questions du quoi et du comment : qu'est-ce que le biométhane et comment le fabrique-t-on, comment le Morvan pourrait-il développer sa production d'énergies renouvelables, comment est-il relié à ses voisins ? Dans la synthèse, je vous invite à aborder la question du pourquoi. Plus précisément je vous suggère de nous demander quels sont les objectifs réels d'une décision dans le domaine de l'énergie, qu'elle soit prise par un particulier, une collectivité, une entreprise ou une association, un Etat.

Je vous propose d'identifier trois objectifs majeurs :

- 1) Disposer de l'énergie dont on a besoin, quand on en a besoin, et ceci nous renvoie à la sécurité de fourniture,
- 2) Produire et consommer cette énergie avec des dommages à l'environnement aussi faibles que possible (changement climatique, mais pas seulement lui)
- 3) Faire en sorte que les décisions soient le moins onéreuses possible, car les particuliers, nous le savons, se préoccupent de leur pouvoir d'achat, les entreprises de leur compétitivité et les collectivités de l'équilibre de leurs comptes.

La mention de ces objectifs appelle immédiatement deux remarques : la première est que le plus souvent - mais pas toujours, heureusement - ils sont compris de façon égoïste : la sécurité de MA fourniture, l'environnement autour de MA propriété, le coût pour MON budget.



Crédit photos Pixabay

C'est très regrettable car en matière d'énergie, nous sommes tous profondément interdépendants : les sources d'énergie circulent dans le monde entier, les prix sont fixés par les marchés et les émissions de CO2 ignorent les frontières. En particulier il est vain de définir une politique énergétique nationale si on l'isole du contexte européen.

La seconde remarque est qu'il faudrait, naturellement, satisfaire simultanément à ces trois exigences. Or chacun aura remarqué qu'elles sont souvent contradictoires ! Quelques exemples :

La meilleure sécurité de fourniture passe par le charbon, dont les réserves mondiales s'évaluent en centaines d'années et sont très réparties, mais c'est une catastrophe pour l'effet de serre. Les citoyens commencent à être excédés par les éoliennes près de chez eux, donc on les développe en mer, mais à un coût très supérieur. L'hydrogène dit « vert » est pour l'instant beaucoup trop cher, sauf subvention publique qui pèse sur les comptes de l'Etat. On pourrait allonger la liste.

La conclusion à tirer de ces remarques moroses est qu'il n'y a pas de bonne solution. Ceux qui vous disent « y a qu'à... » se trompent et vous trompent. Toutes les solutions présentent des avantages et des inconvénients, et il est important de les identifier et si possible de les quantifier, pour ne pas prendre une décision qu'on aurait à regretter plus tard. Des surprises ne sont pas à exclure ! Voici, à nouveau, quelques exemples.



Barrage de Pannecièrre Crédit photos Pixabay

Il pourrait sembler évident que la sécurité de fourniture est mieux assurée par l'indépendance énergétique. Ce n'est pourtant pas ce que nous enseignent plusieurs grandes crises du passé : si, en 2005, le sud des Etats-Unis a été privé de carburant pendant quinze jours (vous imaginez...), ce n'était pas à cause d'un quelconque embargo, mais parce que les raffineries américaines étaient noyées à cause de deux ouragans. La pire crise énergétique qu'ait connue le Japon était provoquée par la fermeture de toutes les centrales nucléaires japonaises à la suite de l'accident de Fukushima provoqué par un tsunami. Certes, la guerre en Ukraine vient nous montrer le risque de trop dépendre du gaz russe, mais même dans ce cas, l'important n'est pas l'indépendance énergétique, au demeurant le plus souvent illusoire, mais bien la diversité : il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Il faut espérer que notre pays ne sera pas conduit à tester cette maxime, pour avoir développé un seul modèle de réacteur nucléaire, modèle qui connaît en ce moment des difficultés.

La voiture électrique ne produit pas de gaz à effet de serre, dit-on. Certes, mais avec deux grands correctifs : comment l'électricité est-elle produite et comment fabrique-t-on et recycle-t-on les batteries ?



Crédit photos Pixabay

L'éolien et le photovoltaïque ne consomment rien. C'est vrai pour un équipement donné, mais si on souhaite développer ces énergies, les besoins en matières premières, sont considérables, gourmands en énergie et surtout nous ligotent dans une dépendance incroyable vis-à-vis de la Chine. Les métaux rares, en particulier, ne manquent pourtant pas en Europe, mais plus personne ne veut de mine sur son territoire. Pourtant le centre de la France, et en particulier le Morvan, a une belle histoire minière et la seule mine française de lithium est située à Echassières dans l'Allier, pas très loin de chez nous.

Résumons :

Tout d'abord, il est essentiel de connaître les coûts complets de la décision prise, investissement et exploitation, sur tout le cycle de vie du produit. Cette insistance est parfois mal comprise parce qu'on dit « l'environnement n'a pas de prix ». C'est sans doute vrai, mais il a un coût, ce qui n'est pas la même chose, et commencer par les solutions les moins coûteuses permet d'aller plus loin.

L'autonomie énergétique peut répondre à un désir de convivialité, mais rappelons-nous qu'elle est souvent impossible, généralement très coûteuse et qu'elle prive le territoire de la sécurité apportée par une solidarité plus vaste.



Crédit photos Pixabay

Enfin, et on n'insistera jamais assez sur ce point, le problème majeur est celui du changement climatique. Plutôt que d'opposer les solutions, il convient de faire « feu de tout bois ». Or la première, et généralement la moins coûteuse des solutions, c'est de consommer moins. Cela passe par une meilleure efficacité énergétique (consommer moins d'énergie pour le même service rendu) et la sobriété (consommer moins de ce service).

Les deux ne s'opposent pas, elles sont toutes deux indispensables pour éviter des effets pervers comme le suivant, qui est bien connu : les moteurs des voitures ont fait des progrès d'efficacité extraordinaire, et ces progrès ont été largement absorbés par une hausse tout aussi spectaculaire du poids des véhicules (les fameux SUV). C'est ce qu'on appelle l'effet rebond, contre lequel il faut se battre.

Et le Morvan ? Vous le connaissez infiniment mieux que moi ! Je conclurai sur quatre petites phrases :

- 1) Vous êtes faits pour les énergies renouvelables ; allez-y !
- 2) Mais soyez attentifs aux coûts sur l'ensemble du cycle de vie.
- 3) Ne soyez pas obsédés par l'autonomie et
- 4) Consommez moins !

La prison panoptique et l'avenir du musée Rolin

Par Jean-Loup Flouest

Les lignes qui suivent retracent quelques-uns des points forts de la conférence de Mme Agathe Legros, directrice des musées et du patrimoine de la ville d'Autun, consacrée à la prison panoptique d'Autun et à son rôle dans le projet du nouveau musée reliant le palais de justice et les hôtels Rolin et Lacomme (actuel musée).

Sous l'Ancien Régime, de nombreux organismes, correspondant aux différents découpages politiques, ecclésiastiques, régionaux ont la charge de rendre la justice ; entre le parlement et le baillage, existait à Autun de 1711 à 1789, le présidial. En 1752, est donc construit un bâtiment aux fonctions anciennes, comme celle de grenier à sel, et nouvelles, comme celle de prison. Le caractère nouveau de la nécessité de créer une prison est le résultat de l'engagement des philosophes du siècle des Lumières contre les traitements barbares, directement inspirés des châtiments corporels du Moyen-Age, qui étaient l'issue normale des condamnations pour crimes graves. En 1757, le « régicide » Damiens, après avoir été torturé, sera écartelé en place publique. Voltaire et ses amis, encyclopédistes, prendront une part importante dans la dénonciation de ces pratiques (affaires Calas, Sirven, La Barre) et les républicains engagés dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat entre 1900 et 1910, ne manqueront pas de rappeler ces combats. Si vous regardez la façade arrière du palais de justice, c'est-à-dire la façade visible place d'Hallencourt, vous avez une vision exacte de l'aspect du présidial.

Si vous vous approchez de la porte centrale, la présence d'une ouverture munie d'une forte grille, vous indique clairement que vous vous dirigez vers une prison, équipée d'un alignement de 4 cachots, encore bien conservés, avec leurs gros verrous, situés sous le palais de justice actuel. Sur le côté gauche de ce dernier, presque intacte, se trouve la cour des prisonniers avec ses hauts murs (où ont pu être effectués, en prévision des futurs aménagements, des sondages archéologiques, évidemment riches de vestiges multipériodes).

Après la Révolution, en accord avec les principes du respect des droits de l'homme, même coupable, le projet d'un palais de justice muni de sa prison départementale va être lancé.



Prison de La Petite Roquette, prison panoptique pentagonale (1830-1974)

Remodelant la façade du présidial, côté place Saint-Louis, le palais de justice a aujourd'hui, à peu près exactement, son allure lors de son inauguration en 1821. Mais la question de la conception d'une prison illustre bien le bouillonnement d'idées de la fin du XVIIIe, puisque, à l'espèce de forteresse carrée que Nicolas Ledoux propose comme prison à Aix-en-Provence, va répondre le projet du philosophe anglais Jeremy Bentham qui adresse à un député de la Constituante son projet très novateur de « panoptique », tour cylindrique remplie de cellules surveillées depuis le centre. Les Américains lancent également des projets novateurs comme à Philadelphie où c'est un plan toujours organisé autour d'un point central panoptique mais constitué de branches rayonnantes permettant un isolement total. Mais dans l'état de New York, à Auburn, est mis en place un système permettant une activité le jour et l'isolement seulement durant la nuit. En s'inspirant des observations d'Alexis de Tocqueville aux Etats-Unis, sera donc construite en 1830, à deux pas du cimetière du Père Lachaise, selon le principe panoptique, la prison de la Petite Roquette (500 cellules réservées aux mineurs, disposées en étoile autour d'une tour centrale de surveillance).

Elle sera détruite en 1974 alors que les difficultés de fonctionnement avaient déjà poussé à son abandon dès la fin du XIXe. En revanche, encore visible aujourd'hui, la prison panoptique de Niort, construite en 1853, ne reprend que la moitié du plan circulaire.

Et à Autun, l'architecte Berthier conçoit en 1847 une prison de type panoptique, qui, sur le papier, semble « idéale » avec des cours de promenades séparées, une distribution d'eau potable et une évacuation des eaux usées très rationnelle. Malheureusement, dès les premiers mois de fonctionnement (1856), les défauts contrarient fortement le bon fonctionnement. Il est facile pour des Autunois de concevoir les dégâts causés par les infiltrations venant du toit terrasse, puis d'imaginer la difficile évacuation des toilettes sur trois niveaux sans une puissante chasse d'eau. L'impressionnant réseau de canalisations, visible dans les sous-sols, où se trouvait une chaudière bienvenue, ne suffira pas pour résoudre ces inconvénients. Masquant la tour aux regards des passants, se trouve en avant, un bâtiment cubique qui servait à la fois d'appartement des gardiens et de greffe. La prison cessera d'être utilisée peu après la seconde guerre mondiale.

Depuis l'été 2020, et la désignation de l'équipe lauréate du concours (l'Atelier Novembre, associé notamment au Studio Adrien Gardère, et On-Situ multimédia) pour la rénovation et l'extension du Musée Rolin, la prison panoptique avec sa porte surmontée de l'inscription « maison d'arrêt », reprend glorieusement du service. En effet, tout en gardant son intégrité architecturale spectaculaire et le fragment d'histoire sociale qu'elle représente, elle devient la porte d'entrée du musée et offrira, depuis sa terrasse, une lecture panoramique sur la ville.

Grâce à une circulation installée au niveau N-1, mettant presque au même niveau, les salles basses de l'Hôtel Lacomme et la place d'Hallencourt, la prison peut jouer le rôle de pivot distribuant les accès aux différentes séquences muséographiques allant de l'antiquité, en partie dans l'ancien palais de justice, jusqu'aux collections d'art moderne dans les étages de l'hôtel Lacomme en passant par des moments forts comme l'espace de la mosaïque de Bellérophon ou les richesses du groupe épiscopal, déjà aperçues dans l'espace Gislebertus, ou encore les trésors de la ville à l'époque des Rolin.



A gauche, le Palais de Justice, au centre, la panoptique, à droite, la cour de l'hôtel Rolin et l'arrière de l'hôtel Lacomme, tourné vers Saint-Lazare

Pour finir, Agathe Legros a invité tous les participants à se rendre à la dernière exposition avant fermeture pour travaux le 30 septembre 2022, « D'un monde à l'autre » illustré par le fascinant vase diatrète et son message bienveillant « Vivas feliciter », lancé depuis les tombes des Autunois chrétiens du IVe s.ap.J.-C.

Origine du nom de Château-Chinon

Par Jean-Loup Flouest

Lors des permanences du mercredi matin dans notre local du centre Condorcet à Château-Chinon, après les affaires courantes, nous avons à répondre à des questions qui demandent à la fois le concours des membres présents et les ressources de la bibliothèque. Parmi ces questions, celle posée par M. Linsolas, directeur des archives départementales de l'Allier, à présent (de la Nièvre auparavant) concernait la datation de l'apparition de l'étymologie farfelue de Château-Chinon par un « chenil des chiens » de César, ce qui lui permettrait grâce à ce terminus *post quem* de préciser la date d'un Atlas manuscrit inachevé, intitulé « Etat sommaire des villes, bourgs et paroisses de la généralité de Moulins »

(Création en 1587 avec une subdélégation de Château-Chinon). Après consultation des ouvrages de référence sur le sujet, à savoir ceux de l'abbé Baudiau et du Dr Bogros, il est bien établi que le nom *Castrum caninum* est attesté depuis le XIe puisqu'il apparaît dans une bulle du célèbre pape Grégoire VII, en 1076, à propos de la création d'un prieuré Saint-Christophe ; il réapparaît en 1193, sous la forme *castellania* de *castro canino* à propos d'un témoin lors d'une réunion de chanoines avant la 3^e croisade. Aucune explication étymologique n'est proposée pour *Castrum caninum*, avant celle, en 1675, par Adrien de Valois, historiographe du roi Louis XIV, dans sa *Notitia galliarum*, qui se lance dans un raisonnement très personnel (*sic mihi videtur...*) : « presque toute la ville est entourée de forêts (sous-entendu : le gibier est donc abondant) ; la ville s'appelle donc ainsi parce que c'est là que sont gardés les chiens de chasse (*canes venatici*). A sa décharge, il n'est pas précisé que ce sont les meutes de chiens de César ! En revanche, l'atlas rapporte cette hypothèse « on dit même qu'il y avait mis le chenil de ses chiens » ! Un paragraphe est d'ailleurs consacré aux nombreuses traces de « la puissance romaine » [...] « qu'on attribue à Jules César ».

Qui est ce « on » qu'il faut situer entre 1675 et la fin du règne de Louis XIV ? Lorsque cet atlas manuscrit est rédigé (sous l'Ancien Régime), il est mentionné à propos de l'élection de Château-Chinon que « 60 ans auparavant », sous Colbert, une manufacture de draps de qualité avait été florissante mais que ce n'est plus du tout le cas. D'autres informations intéressantes y sont mentionnées, dont l'inventaire du bétail (à des fins fiscales), qui nous amèneront à le consulter en détail. Retenons cette note finale sur le caractère des habitants de Château-Chinon : « leur esprit est fin et subtil. Ce qui provient de la vivacité de l'air qu'ils respirent dans leurs montagnes » !



Vue du calvaire de Château-Chinon
24 août 2020

Echos et nouvelles

Evènements :

- **Dimanche 20 novembre 2022**
Salon du Livre - Etang-su-Arroux
www.etang-sur-arroux.fr
- **Jusqu'au 13 novembre 2022**
Exposition « Sacré Mormont, enquête archéologique chez les Helvètes à Bibracte »
Musée de Bibracte - St-Léger-sous-Beuvray
- **Les vendredi 18 et samedi 19 novembre 2022**
Les journées d'études de Saint-Christophe-en-Brionnais « Les Chemins du Roman : 30 années de recherche et de mise en valeur des églises romanes en Bourgogne du sud (1990-2019) »
Site internet : www.cep.charolais-brionnais.net